

FICHE DE POSTE

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste : (H/F)

Président.e de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) du Palais de Tokyo

Catégorie statutaire / Corps :
Encadrement supérieur

Ouvert aux titulaires et aux contractuels

Poste rémunéré sur le budget de l'établissement

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Élaboration et pilotage des politiques publiques

Emploi(s) Type : responsable d'un opérateur de l'État (EPP10)

Localisation administrative et géographique / Affectation :

PALAIS DE TOKYO

13 avenue du Président Wilson

75 116 Paris

Missions et activités principales :

Centre d'art contemporain membre du réseau d.c.a., association française de développement des centres d'art contemporain, le Palais de Tokyo est une institution de référence au niveau international pour le rayonnement et la diffusion de la création contemporaine.

Devenu en 2012 le plus grand centre d'art contemporain d'Europe suite à la réhabilitation de l'ensemble de ses espaces (22 000 m²), le Palais de Tokyo invite à explorer l'émergence et à rencontrer les créateurs de notre temps.

Constitué sous la forme d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) dont l'unique actionnaire est l'État, le Palais de Tokyo a pour objet de mener toute action relative à la promotion de l'art contemporain (arts plastiques, photographie, vidéo, son, design, mode...).

Pour ce faire, ses missions sont les suivantes :

- la promotion de la création contemporaine, émergente et expérimentale,
- la mise en valeur des créateurs confirmés, spécialement de la scène française ;
- la mise en valeur du bâtiment ;
- le travail en étroite collaboration avec les réseaux institutionnels de l'art contemporain ;
- le développement des programmes de médiation originaux en direction des adultes, des publics empêchés et du jeune public.

Lieu privilégié de l'expérimentation et de l'exploration de la création artistique contemporaine, le Palais de Tokyo place les démarches de médiation et de sensibilisation des publics les plus larges au cœur de son projet.

Il mène une politique active d'expositions à raison de trois cycles d'expositions par an qui attirent

un large public. Il se déploie également hors les murs en assurant le commissariat d'évènements majeurs et au travers d'expositions, en France et à l'international. Il est également un lieu de résidence artistique.

Avec l'ambition d'explorer la diversité des pratiques artistiques – performances, art urbain, artisanat d'art, mode - le Palais de Tokyo développe également une programmation artistique et culturelle diversifiée avec un festival pluridisciplinaire annuel, des parcours d'art urbain, des programmes de résidence, des cours de sensibilisation à l'art contemporain...

Majoritairement financé par des ressources propres, le Palais de Tokyo dispose d'un budget annuel d'environ 17,42 M€ en 2019 et s'appuie sur une équipe de 81,7 ETP permanents. Il est subventionné par le ministère de la culture.

Le.la Président.e de la SASU du Palais de Tokyo assure les missions et activités suivantes :

- il.elle définit la stratégie et les actions à conduire pour mener à bien l'accomplissement des missions de la SASU ;
- il.elle définit et met œuvre un projet artistique et culturel ambitieux, assurant le rayonnement et la promotion de la création contemporaine, spécialement de la scène française, à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- dans ce cadre, il.elle définit et met œuvre une programmation artistique et culturelle incluant des résidences, en veillant notamment au respect de la parité et de la diversité, ainsi qu'un programme d'activités éducatives et culturelles, de médiation et de sensibilisation des publics les plus larges ;
- il.elle développe la notoriété du Palais de Tokyo au travers notamment de partenariats et collaborations de toutes natures, avec des institutions culturelles ou des entreprises du secteur privé, tant en France qu'à l'étranger, pour servir les missions de promotion et de mise en valeur des créateurs contemporains ;

Avec l'appui et en collaboration étroite avec le directeur délégué,

- il.elle assure l'administration et la gestion de la société ;
- il.elle encadre le personnel de la société, coordonne l'activité des différentes directions du Palais de Tokyo et veille à la qualité du dialogue social ;
- il.elle veille à l'équilibre financier de la structure en conduisant une politique active et innovante de développement des ressources propres (mécénats, privatisations, concessions, etc.) ;
- il.elle conçoit et propose une programmation des travaux d'aménagement du bâtiment et veille à son entretien ;
- à chaque fin d'exercice social, il.elle arrête le rapport de gestion et les comptes annuels qu'il soumet au conseil d'administration de la société ;
- il.elle représente la société à l'égard des tiers.

Profil du candidat recherché

- Excellente connaissance de la scène artistique contemporaine ;
- Très bonne connaissance de l'histoire de l'art ;
- Expérience solide de la direction d'un établissement artistique et culturel d'envergure ;
- Capacité à fédérer, expérience avérée en management et encadrement d'équipe ;
- Compétences entrepreneuriales reconnues, capacités à mobiliser des partenaires et des financements publics et privés ;
- Etre un professionnel reconnu au sein des réseaux artistiques français et internationaux de l'art contemporain ;
- Inventivité ;

- Excellente pratique du français et de l'anglais.

Spécificités du poste / contraintes / sujétions

Nomination par décret du Président de la République, sur proposition du ministre chargé de la Culture, pour une période de cinq ans, renouvelable une fois pour une durée de trois ans.

Poste à haute responsabilité impliquant une très grande disponibilité.

Le candidat retenu devrait pouvoir prendre ses fonctions le plus tôt possible.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement

Qui contacter ?

Les candidats/tes doivent adresser un dossier de candidature rédigé en langue française comprenant un curriculum vitae et une lettre de candidature motivée précisant les grandes orientations du projet envisagé pour Palais de Tokyo (5 pages maximum).

Ce dossier doit être adressé, par voie électronique, avec comme objet « *Candidature à la présidence du Palais de Tokyo* » suivi du nom du candidat, à Madame Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la création artistique au ministère de la Culture (sylviane.tarsot-gillery@culture.gouv.fr).

Les personnes intéressées peuvent obtenir les informations nécessaires à la préparation de leur candidature sur le site internet du Palais de Tokyo : www.palaisdetokyo.com

Procédure de sélection

Date limite de réception des candidatures : mercredi 24 avril 2019

Les candidatures seront examinées par un comité d'audition.

Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens avec ce comité

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et de la Communication et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.